

Tous artisans
de la mission
universitaire



PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION UNIVERSITAIRE : ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Édition – 2024

*« Tous artisans de la mission universitaire pour
donner vie à la recherche et à l'enseignement au
Saguenay–Lac-Saint-Jean »*

Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de
l'innovation
6 février 2024

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. OBJECTIFS DU PROGRAMME..... | 4 |
| 2. VUE D'ENSEMBLE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU – Édition 2024 | 4 |
| 3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU | 6 |
| SUBVENTIONS – ENSEIGNEMENT | 6 |
| SUBVENTIONS – RECHERCHE (PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ) | 9 |
| SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES EN ÉMERGENCE)..... | 12 |
| SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES ÉTABLIS)..... | 15 |
| BOURSE DE RECHERCHE À LA MAÎTRISE | 18 |
| SUBVENTIONS DE SOUTIEN OU DE DIFFUSION | 21 |

Dans ce document, le générique masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que dans le but d'alléger le texte.

CONTEXTE

Depuis la création du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean en avril 2015, le champ d'action de la Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation inclut l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche en santé et en services sociaux qui ont cours sur tout le territoire régional.

Dans le but de soutenir la mission universitaire, le Programme de soutien au développement de la mission universitaire (PSDMU) appuie financièrement, grâce à la Fondation de ma vie, des initiatives qui contribuent au développement de l'enseignement et de la recherche au sein du CIUSSS.

Le soutien à la mission universitaire d'enseignement et de recherche est une priorité pour la Fondation de ma vie. Dans un souci de toujours mieux répondre aux besoins de ceux qui bénéficient de cet appui et afin d'assurer la pérennité de la mission universitaire, le PSDMU tente de présenter une formule toujours optimisée et mieux adaptée aux réalités de notre centre, et ce, année après année. La présente édition n'y fait pas exception. Cette année, plusieurs modifications ont été apportées afin de tenir compte des recommandations et suggestions émises par les principaux utilisateurs du PSDMU.

« Tous artisans de la mission universitaire pour donner vie à la recherche et à l'enseignement au Saguenay–Lac-Saint-Jean »

FONDATION DE MA VIE

Depuis ses débuts, la Fondation de ma vie appuie l'Hôpital de Chicoutimi dans des projets visant l'amélioration constante des soins, le développement de l'enseignement et la croissance de la recherche.

La mission de la Fondation de ma vie est de contribuer, en partenariat avec le CIUSSS, à l'accessibilité et à la proximité des soins de santé dispensés aux personnes et aux familles du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec l'objectif de préserver une plus grande autonomie régionale. La Fondation soutient également les chercheurs, médecins et professionnels de la santé dans la réalisation de projets de recherche et d'enseignement, au bénéfice des populations desservies par l'établissement.

Pour ces raisons, la Fondation de ma vie propose de contribuer, entre autres, à la création d'une chaire de recherche dans les pôles d'excellence de l'établissement, de soutenir la mise en œuvre de l'expertise régionale en maladies génétiques et d'attribuer des octrois et fonds de démarrage par l'intermédiaire du PSDMU.

Il est attendu pour la Fondation que les projets proposés le soient par des personnes œuvrant majoritairement à l'Hôpital de Chicoutimi et que ceux-ci soient réalisés en majeure partie dans ces installations. La mise en œuvre de ces projets devra avoir des retombées concrètes sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS, plus particulièrement à l'Hôpital de Chicoutimi.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fruit d'un partenariat étroit entre la Fondation de ma vie et le CIUSSS, le PSDMU permet l'attribution de ressources spécifiquement vouées à consolider la mission universitaire d'enseignement et de recherche.

Le PSDMU vise à favoriser l'utilisation judicieuse et transparente du financement stratégique récurrent provenant de la Fondation de ma vie en faveur du développement de la mission universitaire d'enseignement, de recherche et d'innovation en appuyant des initiatives de recherche et d'enseignement; l'émergence de projets novateurs; la constitution de la relève en matière de développement des connaissances, de formation universitaire et de pratique clinique; le recrutement de chercheurs académiques et le rayonnement de l'expertise développée au sein de l'établissement par les équipes soutenues.

2. VUE D'ENSEMBLE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU – Édition 2024

La présente section indique succinctement les différentes possibilités de financement du PSDMU pour l'année en cours. Les paramètres plus détaillés de chaque possibilité sont présentés plus loin, avec leur description, objectifs, conditions d'admissibilité, dépenses admissibles, modalités de soumission, etc.

Toutes questions ou demandes d'information relatives au programme peuvent être soumises au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation par téléphone au 418 541-1234, poste 3255 ou par courriel (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca).

Consulter le tableau à la page suivante.

Subventions – Enseignement

- | | | |
|--|------------------------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Pour les professeurs réguliers (PTU), professeurs d'enseignement clinique (PEC), professeurs associés de clinique (PAC), médecins, professionnels et gestionnaires œuvrant dans l'établissement• Pour soutenir des projets pédagogiques, l'évaluation de projets et la recherche en pédagogie | Subvention entre 2 000\$ à 5 000\$ | Date limite de soumission: 12 avril 2024 à 16 h |
|--|------------------------------------|---|

Subventions – Recherche

Pour les professionnels de la santé, cliniciens-chercheurs, chercheurs réguliers, associés, postdoctoraux ou fellow au sein de l'établissement.

- | | | |
|---|---|---|
| A. Professionnels de la santé Pour soutenir un projet de recherche à titre de chercheur principal | Subvention d'un montant maximal de 10 000\$ | Date limite de soumission: 12 avril 2024 16 h |
| B. Chercheurs autonomes en émergence Pour soutenir leur programmation de recherche en développement à titre de chercheur principal autonome | Subvention d'un montant maximal de 25 000\$ | |
| C. Chercheurs autonomes établis Consolider le financement de leurs projets à titre de chercheur principal autonome | Subvention d'un montant maximal de 15 000\$ | |

Bourse de recherche à la maîtrise

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Vise à soutenir des étudiants à haut potentiel désirant acquérir une formation à la recherche en santé et services sociaux• Pour former une relève souhaitant éventuellement contribuer au rayonnement universitaire, scientifique et clinique de l'établissement | Une bourse de 15 000\$ par année Ce montant inclut une contribution de 25 % provenant du directeur ou codirecteur de l'étudiant | Date limite de soumission : 12 avril 2024 à 16 h |
|--|--|--|

Cette bourse peut être considérée comme étant la contribution de l'organisme partenaire (en l'occurrence le CIUSSS) dans le cadre des bourses Mitacs Accélération

Subventions de soutien ou de diffusion

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Financement déterminé pour soutenir des initiatives ciblées, individuelles ou de groupe• Initiatives visant notamment la diffusion du savoir, la collaboration professionnelle ou le rayonnement de l'activité de recherche ou d'enseignement menée dans l'établissement | Budgets discrétionnaires du directeur médical de l'enseignement et du directeur scientifique de la recherche Montant maximum de 400 \$ par an par demandeur peut être accordé | Soumission en tout temps |
|---|--|--------------------------|
-

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU

SUBVENTIONS – ENSEIGNEMENT

Description et objectifs

Les initiatives présentées doivent être des projets pédagogiques ou relatifs à l'enseignement, favorisant l'innovation et la créativité et répondant à des besoins du réseau de la santé et des services sociaux. Il peut s'agir de la mise en place de structures ou l'amélioration des structures existantes, de procédures, d'outils ou de programme d'enseignement. Toutefois, ces projets devront démontrer un potentiel de retombées sur la pédagogie. Cela inclut la recherche en pédagogie et l'évaluation de projets d'enseignement existants.

Les projets présentés doivent être en lien avec les activités cliniques ou d'enseignement du demandeur dans les installations du CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi.

Le projet proposé doit être réalisé majoritairement au CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi. Il est attendu que la mise en œuvre de ces projets puisse aussi avoir effectivement des retombées sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS et dans les autres installations.

Conditions d'admissibilité du demandeur (responsable de projet)

1. Être professeur régulier (PTU), professeur associé, professeur d'enseignement clinique (PEC), professeur associé de clinique (PAC), clinicien enseignement en sciences de la santé (CESS) ou leur équivalent dans l'une des universités d'affiliation du CIUSSS.

OU

être un médecin,

OU

être un professionnel,

OU

être un gestionnaire,

ET

2. Exercer des activités cliniques ou d'enseignement dans les installations du CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi ou le Programme de formation médicale à Saguenay.

Le demandeur qui reçoit une subvention « enseignement » une année donnée ne peut soumettre une demande l'année suivante à cette même possibilité de financement. Il pourra cependant le faire un an plus tard.

Dépenses admissibles

- Rémunération d'assistants ou de personnes-ressources essentielles au projet;
- Matériel d'enseignement et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet et justifiées dans la demande;
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances (*maximum 5% du montant total de la subvention octroyée*).

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées, par courrier ou par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@sss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

Une description du projet (maximum de 3 pages ; dans un texte en format lettre paginé, à interligne simple en Arial 10, et marges de 2,54 cm) (excluant le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques):

- Nom des chercheurs et collaborateurs, titre du projet
 - Introduction
 - Problématique, objectifs
 - Courte recension et pertinence du projet
 - Méthodologie
 - Impacts et retombées sur l'amélioration de la formation et pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Une ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum 1 page)
 - Les références bibliographiques
 - Le CV abrégé en format PDF du demandeur (ex. : formation académique, courte biographie, postes et emplois, autres expériences et adhésions professionnelles, distinctions, contributions scientifique et publications et soutien à la recherche ou à l'enseignement)

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} avril 2024. Cette subvention est d'une durée de deux (2) ans. La fin de la subvention octroyée sera le 31 mars 2026.

À la fin de la période des deux (2) ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront perdues.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

Montant de la subvention

Le financement accordé par projet peut varier entre **2 000\$ et 5 000\$** dépendant du nombre de projets financés.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au Comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2024

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 12 avril 2024, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En mai 2024

Critères d'évaluation

Les projets déposés doivent **démontrer l'effet de levier**, les retombées ou bénéfices attendus, dans le but de consolider la mission universitaire du CIUSSS. Les aspects suivants sont pris en compte:

| Dossier du demandeur |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Expérience professionnelle, formation continue et distinctions• Expérience clinique et d'enseignement• Expérience de recherche ou d'évaluation de projets en pédagogie• Expérience de gestion de projet ou d'autres initiatives en clinique ou en enseignement• Élaboration de cours, de formations• Publications, communications orales ou écrites• Rédaction de rapports, élaboration d'outils, de guides de pratique, etc. |
| Projet |
| <ul style="list-style-type: none">• Problématique: bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs• Méthodologie: valeur scientifique de la méthodologie employée ou démarche structurée du projet• Pertinence du projet• Faisabilité: durée prévue du projet, disponibilité des ressources• Prévisions budgétaires: matériel, ressources humaines, etc.• Plan de transfert des connaissances• Caractère innovant ou créatif du projet• Qualité de la présentation (rédaction, structure des idées, clarté, contenu) |
| Retombées pour le CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi et effet levier du projet |
| <p>Selon ce qui s'applique au projet présenté:</p> <ul style="list-style-type: none">• Concordance entre le projet présenté et les rôles et responsabilités de l'établissement tout en mettant l'accent sur la portée régionale des retombées escomptées• Impacts prévisibles sur le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire• Retombées sur la qualité de l'enseignement et des programmes de formation• Retombées significatives et durables, par exemple, la structuration à long terme d'une activité• Retombées positives sur la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité• Retombées institutionnelles, notamment la mobilisation des équipes, le rayonnement de l'établissement, l'attraction et la rétention du personnel• Démonstration de la mise en valeur de la mission universitaire ou de la production de savoir dans le projet |

SUBVENTIONS – RECHERCHE (PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ)

Description et objectifs

Ces subventions visent à offrir la possibilité, par exemple, de réaliser un premier projet à titre de chercheur principal, de soutenir des travaux exploratoires visant à tester une démarche ou un outil de recherche, à effectuer un projet pilote ou une étude de faisabilité. Par ces octrois le programme souhaite également soutenir la réalisation de projets de recherche supervisés par un chercheur-clinicien réalisés dans le cadre de la mission universitaire du CIUSSS.

Le projet proposé doit être réalisé majoritairement au CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi ou y avoir des retombées sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS et dans les autres installations.

Conditions d’admissibilité du demandeur (responsable de projet)

Un professionnel de la santé est une personne qui, au moment de la demande, réalise de la recherche à l’intérieur du CIUSSS autre qu’un médecin. Il s’agit d’une personne possédant l’autonomie voulue pour mener des recherches de façon indépendante au sein de l’établissement.

Le demandeur doit satisfaire également aux trois (3) conditions suivantes:

1. Détenir un statut de chercheur associé au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

ET

2. Si le demandeur est membre du CMDP autre qu’un médecin, il doit également disposer de privilèges d’exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean octroyés par le CA;

ET

3. Exercer la majorité de ses activités de recherche dans les installations du CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi.

Le demandeur qui reçoit une subvention « recherche – professionnel de la santé » une année donnée ne peut soumettre une demande l’année suivante à cette même possibilité de financement. Il pourra cependant le faire un an plus tard.

Dépenses admissibles

- Rémunération d’assistants de recherche ou de personnes-ressources essentielles au projet;
- Matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande;
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour une présentation à un congrès pour une somme maximale de 1 000\$.

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le chercheur.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées, par courrier ou par courriel, au secrétariat de la Direction de l’enseignement, de la recherche et de l’innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@sss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

Une description du projet (maximum de 3 pages; dans un texte en format lettre US paginé, à interligne simple en Arial 10, et marges de 2,54 cm) (excluant le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques);

- Nom des chercheurs et collaborateurs, titre du projet
 - Introduction
 - Problématique, objectifs
 - Courte recension et pertinence du projet
 - Méthodologie
 - Impacts et retombées stratégiques attendues de ce projet pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Une ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
 - Les références bibliographiques
 - Le CV abrégé en format PDF du demandeur (ex. : formation académique, courte biographie, postes et emplois, autres expériences et adhésions professionnelles, distinctions, contributions scientifique et publications et soutien à la recherche ou à l'enseignement)

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} avril 2024. Cette subvention est d'une durée de deux (2) ans. La fin de la subvention octroyée sera le 31 mars 2026.

À la fin de la période des deux (2) ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront perdues.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

Montant de la subvention

Le financement maximal accordé par projet est de **10 000\$** pour une durée de deux (2) ans.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au Comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2024

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 12 avril 2024, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En mai 2024

Critères d'évaluation

Les aspects suivants seront pris en compte:

| Dossier du demandeur |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Expérience professionnelle, formation continue, bourses, distinctions et prix• Expérience et formation en recherche : activités de recherche lors d'études de 2^e ou 3^e cycle ou postdoctorat• Expertise reconnue et engagement professionnel dans un secteur de pratique spécialisé• Nombre d'abrévés, de publications, de communications orales ou écrites• Participation à des projets de recherche et des stages de formation• Participation à des congrès à titre de conférencier• Fonctions au sein d'organismes reconnus• Capacité de former des étudiants• Engagement dans le soutien et le développement de la mission universitaire du CIUSSS• Capacité démontrée ou potentielle du candidat à obtenir des subventions significatives comme chercheur principal• Capacité démontrée ou potentielle du candidat à publier à titre d'auteur principal |
| Projet |
| <ul style="list-style-type: none">• Problématique: bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs• Méthodologie : valeur scientifique des principaux éléments de l'étude (devis, population étudiée, recrutement des participants, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données, etc.)• Pertinence de l'étude• Faisabilité: durée prévue de l'étude, accessibilité des participants, des dossiers ou des échantillons, pertinence des expertises du demandeur ou de l'équipe• Qualité du milieu d'accueil: disponibilité des infrastructures et autres ressources, soutien d'un mentor• Plan de transfert des connaissances• Prévisions budgétaires précises et justifiées: matériel, ressources humaines, statistiques, etc. |
| Retombées pour le CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi et effet de levier pour la carrière du chercheur en émergence |
| <p>Selon ce qui s'applique au projet présenté:</p> <ul style="list-style-type: none">• Concordance entre le projet présenté et les rôles et responsabilités de l'établissement• Impacts prévisibles sur le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire• Retombées positives et durables sur le maintien d'activités de recherche effectuées dans le cadre de la mission universitaire• Retombées positives pour le maintien d'activités de recherche par les chercheurs-cliniciens• Retombées positives sur la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité• Retombées institutionnelles, notamment la mobilisation des équipes, le rayonnement de l'établissement, l'attraction et la rétention du personnel |

SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES EN ÉMERGENCE)

Description et objectifs

Ces subventions visent à permettre aux chercheurs en émergence d’amorcer leur programme de recherche. Elles offrent la possibilité, par exemple, de réaliser un premier projet à titre de chercheur principal, de soutenir des travaux exploratoires visant à tester une démarche ou un outil de recherche, à effectuer un projet pilote ou une étude de faisabilité, ou d’obtenir des données préliminaires dans le but de faciliter l’obtention d’autres octrois d’organismes subventionnaires provinciaux ou nationaux.

Le projet proposé doit être réalisé majoritairement au CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi ou y avoir des retombées sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS et dans les autres installations.

Conditions d’admissibilité du demandeur (responsable de projet)

Un chercheur émergent est un clinicien-chercheur ou un chercheur régulier du CIUSSS qui, au moment de la demande, est nommé depuis cinq ans ou moins à son premier poste de recherche. Un poste de recherche se définit comme un poste où la personne dispose de l’autonomie voulue pour mener ses recherches de façon indépendante. Tous les congés admissibles (p. ex. congé de maternité, congé parental, etc.) sont tenus en compte dans le calcul.

Le demandeur doit satisfaire également aux quatre (4) conditions suivantes:

1. Détenir un statut de chercheur régulier ou associé au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
ET
2. Si le demandeur est membre du CMDP, il doit également disposer de privilèges d’exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean octroyés par le CA;
ET
3. Exercer la majorité de ses activités de recherche dans les installations du CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi;
ET
4. Détenir un titre de professeur/chercheur régulier ou associé ou être accrédité d’une autre manière dans une université affiliée ou être un clinicien du réseau de la santé et des services sociaux depuis moins de cinq ans.

Le demandeur qui reçoit une subvention « recherche – chercheur autonome en émergence » une année donnée ne peut soumettre une demande l’année suivante à cette même possibilité de financement. Il pourra cependant le faire un an plus tard.

Dépenses admissibles

- Rémunération d’assistants de recherche ou de personnes-ressources essentielles au projet
- Matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour une présentation à un congrès pour une somme maximale de 5 % du montant total de la subvention accordée

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le chercheur.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées, par courrier ou par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

Une description du projet (maximum de 3 pages dans un texte en format lettre US paginé, à interligne simple en Arial 10, et marges de 2,54 cm) (excluant le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques);

- Nom des chercheurs et collaborateurs, titre du projet
 - Introduction
 - Problématique, objectifs
 - Courte recension et pertinence du projet
 - Méthodologie
 - Impacts et retombées stratégiques attendues de ce projet pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Une ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
 - Les références bibliographiques
 - Le CV abrégé des IRSC en format PDF du demandeur (activités des cinq dernières années) doit être utilisé

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} avril 2024. Cette subvention est d'une durée de deux (2) ans. La fin de la subvention octroyée sera le 31 mars 2026.

À la fin de la période des deux (2) ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront perdues.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

Montant de la subvention

Le financement maximal accordé par projet est de **25 000\$** pour une durée de deux (2) ans.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2024

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 12 avril 2024, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En mai 2024

Critères d'évaluation

Les aspects suivants seront pris en compte:

| |
|--|
| Dossier du demandeur |
| <ul style="list-style-type: none">• Expérience professionnelle, formation continue, bourses, distinctions et prix• Expérience et formation en recherche : activités de recherche lors d'études de 2^e ou 3^e cycle ou postdoctorat• Nombre d'abrégés, de publications, de communications orales ou écrites• Participation à des projets de recherche et des stages de formation• Participation à des congrès à titre de conférencier• Fonctions au sein d'organismes reconnus• Capacité de former des étudiants• Capacité démontrée ou potentielle du candidat à obtenir des subventions significatives comme chercheur principal• Capacité démontrée ou potentielle du candidat à publier à titre d'auteur principal |
| Projet |
| <ul style="list-style-type: none">• Problématique: bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs• Méthodologie : valeur scientifique des principaux éléments de l'étude (devis, population étudiée, recrutement des participants, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données, etc.)• Pertinence de l'étude• Faisabilité: durée prévue de l'étude, accessibilité des participants, des dossiers ou des échantillons, pertinence des expertises du demandeur ou de l'équipe• Qualité du milieu d'accueil: disponibilité des infrastructures et autres ressources, soutien d'un mentor• Plan de transfert des connaissances• Prévisions budgétaires précises et justifiées: matériel, ressources humaines, statistiques, etc. |
| Retombées pour le CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi et effet de levier pour la carrière du chercheur en émergence |
| <p>Selon ce qui s'applique au projet présenté:</p> <ul style="list-style-type: none">• Concordance entre le projet présenté et les rôles et responsabilités de l'établissement• Impacts prévisibles sur le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire• Retombées significatives et durables pour la carrière du chercheur en émergence, par exemple, l'obtention d'un financement externe, la structuration à long terme d'une activité• Retombées positives sur la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité• Retombées institutionnelles, notamment la mobilisation des équipes, le rayonnement de l'établissement, l'attraction et la rétention du personnel |

SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES ÉTABLIS)

Description et objectifs

Cette possibilité de financement entend promouvoir l'excellence de la recherche réalisée dans l'établissement par des chercheurs déjà investis dans le développement de la recherche en région. Elle facilitera la réalisation d'un projet dans l'un des pôles d'excellence de la mission universitaire de recherche. Elle permettra la consolidation du financement d'un programme de recherche.

Le projet proposé doit être réalisé majoritairement au CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi ou y avoir des retombées sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS et dans les autres installations.

Il est attendu que le projet démontre un souci d'innovation et d'originalité et puisse avoir des retombées sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS.

Conditions d'admissibilité du demandeur (responsable de projet)

Un chercheur établi est un chercheur régulier ou chercheur associé du CIUSSS qui, au moment de la demande, œuvre comme chercheur autonome depuis plus de cinq (5) ans et est titulaire d'un poste universitaire. Tous les congés admissibles (p. ex. congé de maternité, congé parental, etc.) sont tenus en compte dans le calcul.

Le demandeur doit satisfaire également aux quatre (4) conditions suivantes:

1. Détenir un statut de chercheur régulier ou associé au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
ET
2. Si le demandeur est membre du CMDP, il doit également disposer de privilèges d'exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean octroyés par le CA;
ET
3. Exercer la majorité de ses activités de recherche dans les installations du CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi;
ET
4. Détenir un titre de professeur/chercheur régulier ou associé ou être accrédité d'une autre manière dans une université affiliée ou être un clinicien du réseau de la santé et des services sociaux depuis plus de cinq ans.

Le demandeur qui reçoit une subvention « recherche – chercheur établi » une année donnée ne peut soumettre une demande l'année suivante à cette même possibilité de financement. Il pourra cependant le faire un an plus tard.

Dépenses admissibles

- Rémunération d'assistants de recherche ou de personnes-ressources essentielles au projet;
- Matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande;
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour des présentations à des congrès pour une somme maximale de 5 % du montant de la subvention accordée;
- Rémunération d'étudiants aux cycles supérieurs (maîtrise, doctorat) et postdoctorants, uniquement lors de la première année de leur recrutement; ces personnes devront obligatoirement soumettre des demandes de bourse aux concours provinciaux ou nationaux.

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le chercheur.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées, par courrier ou par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

Une description du projet (maximum de 3 pages dans un texte en format lettre US paginé, à interligne simple en Arial 10, et marges de 2,54 cm) (excluant le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques):

- Nom des chercheurs et collaborateurs, titre du projet
 - Introduction
 - Problématique, objectifs
 - Courte recension et pertinence du projet
 - Méthodologie
 - Impacts et retombées stratégiques attendues de ce projet pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Une ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
 - Les références bibliographiques
 - Le CV abrégé des IRSC en format PDF du demandeur (activités des cinq dernières années) doit être utilisé

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} avril 2024. Cette subvention est d'une durée de deux ans. La fin de la subvention octroyée sera donc le 31 mars 2026.

À la fin de la période des deux ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront perdues.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

Montant de la subvention

Le financement maximal accordé par projet est de **15 000 \$** pour une durée de deux (2) ans.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au Comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2024

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 12 avril 2024, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En mai 2024

Critères d'évaluation

Les projets soumis doivent **démontrer un potentiel novateur** en vue de consolider la mission universitaire du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les aspects suivants seront pris en compte:

| Dossier du demandeur |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Importance relative des montants de subventions, bourses et autres octrois compte tenu du domaine de recherche et des organismes subventionnaires• Nombres d'abrégés, de publications, de communications orales ou écrites• Nombre d'étudiants en direction ou codirection• Capacité démontrée du candidat à publier à titre d'auteur principal• Participation à des congrès à titre de conférencier invité• Membre de comité (arbitre interne) d'organismes subventionnaires reconnus• Prix scientifiques et autres distinctions |
| Projet |
| <ul style="list-style-type: none">• Problématique : bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs• Méthodologie : valeur scientifique des principaux éléments de l'étude (devis, population étudiée, recrutement des participants, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données, etc.)• Pertinence de l'étude• Faisabilité : durée prévue de l'étude, accessibilité des participants, des dossiers ou des échantillons, pertinence des expertises du demandeur ou de l'équipe• Qualité du milieu d'accueil : disponibilité des infrastructures et autres ressources• Plan de transfert des connaissances• Prévisions budgétaires précises et justifiées : matériel, ressources humaines, statistiques, etc. |
| Retombées pour le CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi, potentiel novateur et étendu des bénéfiques attendus |
| <p>Selon ce qui s'applique au projet présenté:</p> <ul style="list-style-type: none">• Concordance entre le projet présenté et les rôles et responsabilités de l'établissement tout en mettant l'accent sur la portée régionale des retombées escomptées• Impacts prévisibles sur le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire• Caractère novateur du projet, des méthodes ou des résultats et bénéfiques attendus• Retombées significatives et durables, par exemple, l'obtention de financement externe récurrent et majeur; structuration à long terme d'une activité; nouvelles avenues de recherche prometteuses et pertinentes• Retombées positives sur la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité• Retombées institutionnelles, notamment la mobilisation des équipes, le rayonnement de l'établissement, l'attraction et la rétention du personnel |

BOURSE DE RECHERCHE À LA MAÎTRISE

Description et objectifs

Cette offre de bourse de maîtrise vise à soutenir les étudiants à haut potentiel désirant acquérir une formation en recherche en santé et services sociaux dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise.

Elle a pour objectif de former une relève souhaitant éventuellement à contribuer au rayonnement universitaire, scientifique et clinique de l'établissement.

****POSSIBILITÉ**** : La bourse de recherche à la maîtrise du PSDMU peut être dorénavant considérée comme étant la contribution partenaire pour le programme **Mitacs – Accélération**. Cette opportunité pourrait permettre à l'étudiant de doubler la valeur de sa bourse de recherche.

Les demandes auprès de Mitacs peuvent être déposées en tout temps. Vous pouvez obtenir plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

Conditions d'admissibilité du demandeur

Le demandeur est l'étudiant qui souhaite être le récipiendaire de la bourse. Il doit, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse et pour la durée entière de l'octroi, lorsque cela s'applique:

- Être inscrit à temps complet dans un programme d'études supérieures en recherche dans le domaine des sciences de la santé ou des services sociaux;
- Détenir un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, avec une note moyenne égale ou supérieure à « B » ou « 3,0/4,3 » ou l'équivalent dans l'établissement concerné (seules les notes liées au diplôme servant de base d'admission au programme de maîtrise sont considérées);
- Travailler sous la supervision d'un chercheur régulier ou associé du CIUSSS (directeur ou codirecteur de recherche);
- Réaliser l'ensemble de ses recherches au CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi;
- Être domicilié au Québec;
- Soumettre concurremment une demande de bourse auprès d'au moins un autre organisme subventionnaire;
- Ne pas être déjà détenteur d'une bourse d'un autre organisme pour la période visée. À ce sujet, l'étudiant doit aviser le comité de priorisation de la mission universitaire (voir annexe A) s'il a bénéficié d'une autre bourse pendant la même période. Le comité de priorisation de la mission universitaire décidera de la marche à suivre, selon le montant de la bourse obtenue. Si la bourse de l'organisme est moindre que celle du PSDMU, la personne titulaire de l'octroi est admissible à recevoir la différence.

Dépenses admissibles

Cette bourse couvre exclusivement les dépenses liées à l'étudiant.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées, par courrier ou par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant :

Une description du programme de recherche (maximum de 2 pages dans un texte en format lettre paginé, à interligne simple en Arial 10, et marges de 2,54 cm) (excluant les références bibliographiques) :

- Nom de l'étudiant et du directeur, titre du projet
- Introduction
- Problématique, objectifs

- Courte recension et pertinence du projet
- Méthodologie
- Résultats attendus
- Impacts et retombées stratégiques attendues de ce projet pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
- S'il s'agit d'un renouvellement:
 - Avancement des travaux
 - Demandes de bourses faites (organismes, résultats du concours)
- Les références bibliographiques
- Relevé de notes (non officiel)
- Lettre du directeur de recherche de l'étudiant expliquant comment le projet de recherche de l'étudiant s'intègre dans sa programmation de recherche et quel en sera l'effet levier
- Notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication, le cas échéant
- Preuve de soumission d'une demande de bourse auprès d'un autre organisme subventionnaire
- Le CV abrégé des IRSC en format PDF de l'étudiant (activités des cinq dernières années) doit être utilisé

Période d'octroi et durée de la bourse

La date d'octroi de la bourse est fixée au 1^{er} avril 2024. La date de fin de la bourse est alors établie à la même date de l'année suivante. La durée de la bourse est d'un (1) an à compter de la date d'octroi.

L'étudiant récipiendaire d'une bourse peut soumettre sa candidature l'année suivante pour un renouvellement. Les mêmes conditions s'appliquent. De plus, le candidat doit démontrer l'avancement de ses travaux et que les efforts pour obtenir une autre bourse ont été infructueux.

Engagements du demandeur

Un **rapport scientifique** et un **rapport financier** devront être déposés au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 6 mois après la date d'octroi.

Il est attendu que l'étudiant boursier fera mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

Montant de la bourse

La bourse est d'un montant de **15 000 \$** pour un an. Ce montant inclut une contribution de 25 % provenant d'une subvention détenue par le directeur de recherche de l'étudiant, un codirecteur, ou un groupe de chercheurs dont l'un d'eux fait partie.

Le versement de la bourse est conditionnel à la soumission de la preuve d'inscription à temps complet dans un programme d'études supérieures en recherche dans le domaine des sciences de la santé ou des services sociaux, si la pièce n'a pas déjà été remise.

****POSSIBILITÉ**** : La bourse de recherche à la maîtrise du PSDMU peut être dorénavant considérée comme étant la contribution partenaire pour le programme **Mitacs – Accélération**. Par exemple, pour chaque contribution de 7 500\$+taxe par unité (chaque unité de 4 à 6 mois de stage) du partenaire, Mitacs verse 7 500\$ pour un total de bourse de 15 000\$.

Les demandes auprès de Mitacs peuvent être déposées en tout temps. Vous pouvez obtenir plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

Cumul de bourses

Le cumul de bourses n'est pas autorisé. Le récipiendaire d'un octroi du présent programme qui a obtenu une bourse d'un autre organisme subventionnaire doit en informer le PSDMU et décliner la bourse du PSDMU, et ce, dès qu'elle est offerte. Cependant, si la bourse de l'organisme est moindre que celle du PSDMU, la personne titulaire de l'octroi est admissible à recevoir la différence.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2024

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 12 avril 2024, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En mai 2024

Les pièces supplémentaires à joindre au dossier peuvent être soumises au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation par courriel (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca).

Critères d'évaluation

L'évaluation d'une candidature est basée sur les critères d'excellence du dossier :

| Dossier du candidat |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Excellence du dossier universitaire : ensemble du dossier, cote, progression et maintien• Bourses obtenues• Distinctions et prix obtenus• Publications• Présentations orales ou par affiches• Aptitudes et expériences démontrées par le dossier et le CV du candidat• Aptitudes et recommandations soulignées dans la lettre du directeur de recherche• Participation précédente à des projets de recherche ou à des stages de formation |
| Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche |
| <ul style="list-style-type: none">• Clarté et concision de la problématique de recherche• Clarté et concordance des hypothèses et objectifs• Pertinence des méthodes et analyses• Faisabilité• Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances |
| Qualité du lieu de formation |
| <ul style="list-style-type: none">• Justification par le candidat de son choix de lieu de formation• Qualité du dossier de publications du directeur en lien avec la formation d'étudiants |

SUBVENTIONS DE SOUTIEN OU DE DIFFUSION

Description et objectifs

La subvention de soutien et de diffusion du PSDMU a pour objectif de contribuer à la diffusion d'initiatives, de résultats visant la démonstration de l'expertise, du savoir, de la collaboration professionnelle ou le rayonnement des travaux des professeurs, chercheurs, médecins, résidents, étudiants, gestionnaires et professionnels effectuant des projets de recherche ou d'enseignement au CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi.

Les demandes soumises peuvent viser, entre autres possibilités:

- La présentation de résultats dans des colloques scientifiques, séminaires, conférences, etc. (chercheurs, enseignants, professionnels, étudiants);
- La participation active à l'organisation d'activités de diffusion et de rayonnement;
- Le soutien à la publication scientifique: saisie, réalisation de planches, dessins, tableaux, correction d'épreuves, partie du coût d'impression, traduction;
- La réponse à des difficultés particulières dans l'évolution de leurs activités de recherche, pédagogiques, d'enseignement ou autres, reliées à la mission universitaire.

Conditions d'admissibilité du demandeur

Sont admissibles les professeurs, professionnels, gestionnaires, chercheurs ou médecins réalisant majoritairement leurs projets, de leurs expérimentations pédagogiques ou de leurs activités d'enseignement à l'intérieur du CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi.

Les résidents et les étudiants admissibles doivent être inscrits dans un programme d'études et dirigés ou supervisés au CIUSSS–Hôpital de Chicoutimi.

Le demandeur doit témoigner de ses efforts pour trouver une autre source de financement au moment de faire sa soumission.

Dépenses admissibles

À titre d'exemple, les dépenses admissibles à ce volet peuvent couvrir les frais d'hébergement, de séjour, de transport, de repas, d'inscription à des colloques ou congrès, les frais d'impression d'affiche scientifique et les frais de traduction d'article ou de communication.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées, par courrier ou par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (mission.universitaire02@sss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

- Un court texte justifiant la demande et expliquant pourquoi d'autres financements ne sont pas disponibles (maximum de 1 page dans un texte à interligne simple en Arial 10, et marges de 2,54 cm);
- Les pièces justificatives correspondantes, selon le cas : abrégé présenté; confirmation d'acceptation de l'affiche ou de la présentation à un congrès; soumission pour les coûts d'une traduction, etc.

Durée de la subvention

Le bénéficiaire de la subvention de soutien ou de diffusion a six (6) mois à compter de la date d'octroi pour présenter ses pièces justificatives pour le montant octroyé.

Engagements du demandeur

Il est attendu que les récipiendaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

Montant de la subvention

Un montant maximum de **400\$** par an par demandeur pourra être accordé.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2024

Les demandes peuvent être acheminées **en tout temps**.

Annnonce des résultats : Les personnes sont avisées de la décision relative à leur demande de financement (positive ou négative) par courriel, au plus tard 30 jours ouvrables après le dépôt de leur demande.

ANNEXE A

Mandat du comité de priorisation de la mission universitaire

COMITÉ DE PRIORISATION DE LA MISSION UNIVERSITAIRE

1. Contexte et raison d'être

Le comité de priorisation est instauré pour procéder à l'évaluation de projets relevant de la mission universitaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS).

L'attribution du financement spécifiquement octroyé par la Fondation de ma vie à cette mission est au cœur de l'activité de ce comité.

2. Mandat

Le comité de priorisation de la mission universitaire a pour mandat d'évaluer les projets soumis pour financement en lien avec cette mission et d'en apprécier le niveau de priorité.

À cette fin, il propose et applique un ensemble de dispositions et de critères permettant d'effectuer l'évaluation et la priorisation des projets. Cet ensemble de dispositions et critères a été approuvé au comité de direction du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2017.

Le comité peut modifier le montant maximal réservé à chacune des possibilités de financement du programme en fonction des demandes reçues et des montants reportés des années précédentes.

3. Composition

Le comité est composé comme suit :

- a) La présidente-directrice générale;
- b) La directrice de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation;
- c) Un enseignant désigné par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- d) Le directeur scientifique de la recherche;
- e) La directrice médicale de l'enseignement;
- f) Le directeur général de la Fondation de ma vie;
- g) Un chercheur qui n'est pas affilié au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le comité peut s'adjoindre toute ressource utile à la réalisation de son mandat et inviter toute personne susceptible d'apporter les clarifications requises au regard des projets traités.

4. Dirigeants

La présidente-directrice générale ou sa représentante assume la présidence du comité. Elle préside les réunions et voit au bon fonctionnement du comité.

Le secrétariat du comité est assuré par la professionnelle aux affaires universitaires, notamment la préparation de l'ordre du jour, les avis de convocation, la rédaction des rapports du comité, la correspondance et le suivi du plan de travail du comité.

5. Fonctions

Le comité de priorisation de la mission universitaire a pour fonction de :

- a) Se tenir à jour sur : les orientations stratégiques du réseau de la santé et des services sociaux ; l'évolution des politiques ; la situation et les tendances qui prévalent en matière d'enseignement, de recherche, d'évaluation des technologies et innovation;
- b) Proposer, tenir à jour et faire connaître le Programme de soutien au développement de la mission universitaire. Ce programme identifie des possibilités d'action ciblées pour soutenir le développement, la consolidation et l'intégration de la mission universitaire. Pour chaque possibilité de financement, sont précisés les modalités de demande et les critères d'évaluation applicables. C'est par ce programme que sont soutenus financièrement les projets priorisés;
- c) Analyser, évaluer et prioriser les projets soumis;
- d) Formuler les recommandations s'y rapportant et les faire suivre au comité de direction du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean et au conseil d'administration de la Fondation de ma vie;
- e) Établir les modalités de l'évaluation annuelle et des octrois pluriannuels;
- f) Décider de la marche à suivre pour déterminer si un remboursement est nécessaire dans le cas où un étudiant boursier du PSDMU obtient une autre bourse;
- g) Superviser l'élaboration d'une entente entre le chercheur récipiendaire d'une subvention de démarrage et le CIUSSS concernant les droits et responsabilités des parties advenant le départ du chercheur pendant la période d'octroi;
- h) Recevoir les rapports annuels du directeur scientifique de la recherche et de la directrice médicale de l'enseignement sur les demandes reçues et les crédits accordés en vertu de la possibilité de financement « subventions de soutien ou de diffusion » du programme;
- i) Proposer toute mesure utile pour assurer une bonne adéquation entre les dispositions du processus de priorisation et les particularités inhérentes à la mission universitaire d'enseignement et de recherche;
- j) Favoriser la transparence du processus de demande et d'attribution des ressources qui lui est confié;
- k) Exercer son rôle en prenant toute mesure appropriée pour éviter les situations de conflits d'intérêts.

6. Réunion

Le comité de priorisation se réunit selon le besoin, compte tenu des échéanciers en vigueur.

7. Quorum

Le quorum est constitué de la présence de quatre (4) membres du comité.

8. Diffusion

Le comité produit et diffuse au moins une fois l'an un rapport présentant les résultats de son activité au conseil d'administration de la Fondation de ma vie et au comité de direction du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Émis le 5 décembre 2019

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean*

Québec 